



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2464

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aide aux victimes de la sécheresse en Somalie et dans la Corne de l'Afrique - Attribution d'une subvention à l'association Action contre la faim

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2464**

commission principale : développement économique

objet : **Aide aux victimes de la sécheresse en Somalie et dans la Corne de l'Afrique - Attribution d'une subvention à l'association Action contre la faim**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Après plusieurs mois d'une sécheresse particulièrement grave, la Somalie et, plus largement la région de la Corne de l'Afrique, subit une famine dévastatrice : près de 3,7 millions de personnes sont touchées en Somalie et nécessitent une aide d'urgence. A l'échelle de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Somalie et Ouganda), ce sont plus de 12 millions de personnes qui sont affectées.

La Somalie, épice de cette crise humanitaire, connaît les taux de malnutrition les plus élevés au monde. Dans certaines régions du sud de ce pays, ils s'élèvent jusqu'à 50 % de la population. Des dizaines de milliers de personnes sont déjà décédées et plusieurs autres dizaines de milliers sont dans un état de santé particulièrement alarmant.

Face à cette crise alimentaire extrêmement grave, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les organisations humanitaires présentes sur place ont lancé des appels à la communauté internationale pour venir en aide à la Corne de l'Afrique.

Cette délibération a pour objet d'apporter le soutien de la Communauté urbaine aux populations menacées. Pour cela, il est proposé de soutenir l'action humanitaire portée par l'association Action contre la faim, déjà particulièrement active dans ces zones et qui œuvre pour répondre à l'urgence de la situation.

Il s'agit, notamment, d'apporter des solutions rapides, viables et coordonnées en direction des populations affectées par cette famine. Dans le contexte particulier de la Somalie, le déploiement massif d'aide humanitaire sur le terrain par des organisations habituées du pays et autorisées à y travailler est la seule solution viable pour aider au mieux les populations affectées par cette catastrophe majeure. Par ailleurs, une coordination et une coopération rapprochée entre tous les acteurs dans et hors du pays sont plus que nécessaires.

Avec plus de 30 ans d'existence, Action contre la faim a les capacités et l'expérience sur le terrain pour faire face à ce type de situation.

Action contre la faim souhaite accroître ses activités d'urgence en termes de traitement de la malnutrition, de prise en charge médicale, d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. De larges distributions alimentaires dans le centre sud du pays seront très prochainement organisées.

Parallèlement, Action contre la faim entend apporter une réponse aux causes sous-jacentes de cette crise, notamment pour faire en sorte que les populations affectées puissent planter et récolter, lors de la prochaine saison des pluies (janvier 2012), reconstituer leurs cheptels, réhabiliter les points d'eau et développer d'autres sources de revenus afin d'être moins dépendantes du climat.

Il est proposé de soutenir cette action par le biais d'une subvention de 50 000 € au profit de l'association Action contre la faim ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Action contre la faim pour son action d'aide aux victimes de la sécheresse en Somalie et dans la Corne de l'Afrique,

b) - la convention à passer avec l'association Action contre la faim définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ladite subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 674 300 - fonction 048 - opération n° 1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.